



Le 28 AVRIL, ENTRE AMIS OU EN FAMILLE, EN PASSANT PAR LE TRAVAIL, RECUEILLEZ-VOUS EN SILENCE PENDANT UN INSTANT EN SOUVENIR DE NOS CONSŒURS ET CONFRÈRES DÉCÉDÉS AU TRAVAIL.

Le Jour de deuil national est célébré chaque année le 28 avril. Il a été officiellement reconnu par le gouvernement fédéral en 1991. Le jour de deuil national a depuis été adopté dans près de 80 pays.

Comme la vie se poursuit après le travail, soyons résolus et continuons à travailler de façon sécuritaire afin d'éviter un accident tragique. Encore une fois cette année, renouvelons notre engagement les uns envers les autres, afin que la santé et sécurité soit notre priorité.

UNE CÉRÉMONIE SE TIENDRA CE LUNDI, 29 AVRIL, À COMPTER DE 11 H AU REZ-DE-CHAUSSÉE DU BUREAU PROVINCIAL FACE AU MÉMORIAL - 1010, RUE DE LIÈGE EST.

Vous êtes invités à prendre quelques minutes de votre temps pour vous réunir entre travailleurs dans votre endroit de travail pour lire la déclaration des travailleuses et travailleurs disponible sur le site www.scfp1500.org sous l'onglet « Santé et sécurité » des comités provinciaux.

Nous espérons que vous vous joindrez à tous les travailleurs du monde entier pour renouveler notre détermination à exiger des lieux de travail plus sains et plus sécuritaires.

